



N° 48

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SEIZIÈME LÉGISLATURE

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 11 juillet 2022.

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*tendant à création d'une commission d'enquête sur l'ensemble des causes à l'origine de la hausse des prix, notamment dans les secteurs de l'alimentation, de l'énergie, du logement, des transports, du fret maritime et l'évaluation de la part des mécanismes spéculatifs et des décisions des opérateurs économiques et commerciaux dans ces hausses ainsi que des marges réalisées par ces derniers,*

(Renvoyée à la commission des affaires économiques, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.),

présentée par Mesdames et Messieurs

Alexis CORBIÈRE, Aurélie TROUVÉ, Jean-Hugues RATENON, Mathilde PANOT, Nadège ABOMANGOLI, Laurent ALEXANDRE, Gabriel AMARD, Ségolène AMIOT, Farida AMRANI, Rodrigo ARENAS, Clémentine AUTAIN, Ugo BERNALICIS, Christophe BEX, Carlos Martens BILONGO, Manuel BOMPARD, Idir BOUMERTIT, Louis BOYARD, Aymeric CARON, Sylvain CARRIÈRE, Florian CHAUCHE, Sophia CHIKIROU, Hadrien CLOUET, Éric COQUEREL, Jean-François COULOMME, Catherine COUTURIER, Hendrik DAVI, Sébastien DELOGU, Alma DUFOUR, Karen ERODI, Martine ETIENNE, Emmanuel FERNANDES, Sylvie FERRER, Caroline FIAT, Perceval

GAILLARD, Raquel GARRIDO, Clémence GUETTÉ, David GUIRAUD, Mathilde HIGNET, Rachel KEKE, Andy KERBRAT, Bastien LACHAUD, Maxime LAISNEY, Arnaud LE GALL, Antoine LÉAUMENT, Élise LÉBOUCHER, Charlotte LEDUC, Jérôme LEGAVRE, Sarah LEGRAIN, Murielle LEPVRAUD, Élixa MARTIN, Pascale MARTIN, William MARTINET, Frédéric MATHIEU, Damien MAUDET, Marianne MAXIMI, Manon MEUNIER, Jean-Philippe NILOR, Danièle OBONO, Nathalie OZIOL, François PIQUEMAL, Thomas PORTES, Loïc PRUD'HOMME, Adrien QUATENNENS, Sébastien ROME, François RUFFIN, Aurélien SAINTOUL, Michel SALA, Danielle SIMONNET, Ersilia SOUDAIS, Anne STAMBACH-TERRENOIR, Bénédicte TAURINE, Andrée TAURINYA, Matthias TAVEL, Paul VANNIER, Léo WALTER,

députés.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

En France, la flambée des prix atteint son plus haut niveau depuis 1985 alors que les salaires et les prestations sociales ne suivent pas : les classes populaires s'appauvrissent. Les prix ont augmenté de 5,8 % sur un an au premier trimestre 2022 tandis que les salaires, eux, n'ont augmenté que de 1 % dans le même temps. C'est donc une perte nette de pouvoir d'achat pour la majorité de la population.

Les classes populaires sont plus durement touchées par l'inflation car leurs budgets sont majoritairement composés de dépenses obligatoires pour acquérir des biens de première nécessité. L'alimentation et l'énergie (chauffage, électricité et carburants) croissent fortement (respectivement +4,2 % et +28 % sur un an) alors qu'ils représentent une part majeure de leurs dépenses : 35 %, soit plus d'un tiers de leur budget. Concrètement, ces hausses se répercutent sur l'ensemble des produits de la vie quotidienne et ont une incidence directe sur le niveau de vie de la population : six Français sur dix se privent de fruits et légumes en raison de l'augmentation des prix, contraints de recourir à des aliments de moins bonne qualité. Les denrées alimentaires indispensables deviennent inabordables. Dans le même temps, l'explosion du prix des carburants est intenable pour de nombreux Français qui n'ont souvent pas d'autres choix que d'utiliser leur voiture pour leur activité professionnelle. Enfin, les dépenses de logements, premier poste de dépenses des ménages populaires, explosent elles aussi par l'augmentation des prix du loyer.

En première ligne lors des vagues sanitaires successives, les classes populaires deviennent les premières cibles sur le front de l'inflation. Le constat est clair : la politique du Président de la République et de son gouvernement poursuit son œuvre de maltraitance sociale, ces derniers étant plus soucieux de faire passer des lois d'urgence sanitaire et sécuritaire plutôt que de s'attaquer à la seule et réelle urgence sociale. Tous les indicateurs sociaux sont pourtant au rouge. Près de huit millions de nos concitoyens sont contraints de recourir à l'aide alimentaire pour subvenir à leurs besoins, douze millions rencontrent des difficultés pour se chauffer, et dix millions vivent en dessous du seuil de pauvreté. La pandémie comme l'inflation révèlent des états de dénuement alarmants pour les classes populaires.

Dans ce contexte, le Gouvernement improvise des mesures sans avoir anticipé, en faisant trop peu et trop tard, et bien sûr sans toucher aux profits

records des grandes entreprises. Il est resté muet sur l'ensemble des propositions portées par le programme partagé de gouvernement de la Nouvelle Union populaire écologique et sociale (NUPES) : le blocage des prix des produits de première nécessité, la hausse du SMIC à 1 500 euros net, la revalorisation du minimum vieillesse, la retraite à 60 ans, l'encadrement des salaires de 1 à 20 au sein des entreprises et tant d'autres mesures que commande l'urgence sociale.

Plutôt que de s'attaquer aux logiques spéculatives évidentes, le Gouvernement présente cette flambée des prix comme la résultante exclusive d'un ensemble de causes diverses, telles que la reprise post-Covid, la guerre en Ukraine ou encore les épisodes climatiques et géopolitiques. S'il faut prendre en compte ces éléments, la réalité est plus complexe et le Gouvernement omet de préciser la part de responsabilité des profiteurs de crise.

Parmi les causes laissées dans l'ombre, il y a notamment la spéculation dans les différents secteurs, que cela soit sur les marchés agricoles financiarisés ou sur les marchés mondiaux de l'énergie. Certains prix des matières premières ont connu une envolée spectaculaire, alors que le niveau des productions des matières premières est resté relativement stable. Par exemple, le cours de la paille est passé de 200 euros la tonne en 2020-2021 à 400 euros en mars 2022. D'août 2019 à mars 2022, le prix du sucre a doublé pour atteindre 500 euros la tonne en mars 2022. Le prix du blé a, lui, doublé de mai 2021 à mai 2022, atteignant le montant de 438 € par tonne. En mai 2022, 72 % des acheteurs du marché du blé à Paris étaient des acteurs spéculatifs tels que des firmes ou des fonds d'investissements. C'est pourquoi ces prix méritent, à ce titre, une attention particulière.

Il en va de même pour l'immense majorité des biens énergétiques. De nombreux opérateurs s'enrichissent : les grands énergéticiens privés (seule EDF paie une addition salée), les intermédiaires financiers qui profitent de l'instabilité des cours, et les grandes entreprises qui anticipent la hausse des prix et nourrissent ainsi l'inflation. C'est ce que nous proposons de regrouper sous le terme de spéculation et ce qui correspond assez bien à la définition en cours en économie.

L'économie française est en outre dominée dans de nombreux secteurs par des entreprises en situation de monopole, de quasi-monopole, voire d'oligopole. Cette structure économique conduit à renforcer le pouvoir de marché de ces grandes entreprises dans la fixation des prix, et notamment dans la mécanique de hausse des prix. Les Outre-mer et notamment la

Réunion sont particulièrement concernées, les populations y dénonçant le pouvoir des “féodalités économiques” qui tirent profit de leur position de monopole dans l’approvisionnement de nombreux biens, notamment alimentaires, le fret maritime prélevant sa dîme au passage.

Le Gouvernement persiste dans son inaction face à ces logiques spéculatives et aux situations anti-concurrentielles d’abus de position dominante de certains acteurs économiques. Outre le chantage à la dette publique, il refuse de mettre à contribution les profits des firmes et des grands groupes du CAC 40. Le rapport de l’Observatoire des multinationales sur les “corona-profiteurs” du CAC 40 a pourtant bien mis en exergue les comportements opportunistes de ces grandes entreprises pendant la crise. Elles ont non seulement toutes perçu des aides publiques directes ou indirectes et, pour certaines, annoncé des suppressions d’emplois, mais ont aussi augmenté l’argent distribué aux actionnaires par rapport à l’année précédente. Ce n’est donc pas sans cause que les profits du CAC40 ont été les plus élevés de tous les temps en France en 2021, TotalEnergies puis CGA-CGM ayant les résultats les plus faramineux jamais connus pour une entreprise française. Les mêmes comportements sont encore à l’œuvre aujourd’hui alors que l’inflation plonge les ménages les plus modestes dans une situation d’urgence sociale, voire vitale.

Cette commission d’enquête parlementaire permettra de déterminer l’ensemble des causes à l’origine de la hausse des prix et d’évaluer la part des mécanismes spéculatifs dans celles-ci. Si certaines causes sont identifiées, des zones floues persistent sur le faisceau complet des causes et de leur importance relative qui déterminent les hausses de prix. Dès lors, il apparaît nécessaire de faire toute la lumière sur l’opacité des pratiques de certains opérateurs économiques, privés mais aussi publics, en renforçant les moyens pour améliorer la traçabilité et l’analyse des hausses de prix constatées. De la production des matières premières jusqu’à l’achat des biens finaux, en passant par les coûts de transport et les marges effectuées par les intermédiaires, il convient d’examiner avec rigueur l’origine et la justification exacte de l’ensemble des hausses de prix. Cette évaluation permettra ainsi de déterminer la part exacte des mécanismes spéculatifs et concurrentiels dans l’augmentation des prix constatés en France.

En outre, cette commission proposera un panel de solutions objectives pour remédier à cette situation d’urgence et analysera l’opportunité d’établir, par la loi, l’obligation faite aux groupes industriels et commerciaux d’assurer la transparence dans leurs décisions de hausse des prix. Aussi, elle aura pour charge d’évaluer l’ensemble des marges

réalisées par les différents opérateurs économiques et commerciaux par les hausses des prix constatées. Elle présentera les différentes méthodologies pour mesurer l'inflation et dressera un panorama complet des mécanismes d'indexation des différents prix au sein de l'économie française, tant en Hexagone que dans les Outre-mer. Enfin, cette commission accordera une attention toute particulière aux Outre-mer, lesquels sont confrontés à des inégalités structurelles et à un tissu économique fragile qui amplifient encore davantage l'impact de l'inflation sur la population.

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

### Article unique

- ① En application des articles 137 et suivants du Règlement de l'Assemblée nationale, il est créé une commission d'enquête de trente membres, chargée de :
- ② 1° Étudier l'ensemble des causes à l'origine de la hausse des prix des produits, notamment alimentaires, de leur production jusqu'à leur distribution pour déterminer la part exacte des mécanismes spéculatifs et les marges réalisées par les acteurs économiques et commerciaux dans ces hausses. Dans le même objectif, elle s'intéressera également aux causes de l'augmentation de la hausse des prix de l'énergie, du logement, des transports et du fret maritime. Le périmètre de cette étude concernera à la fois l'Hexagone mais aussi les Outre-mer ;
- ③ 2° Évaluer l'ensemble des dispositifs existants de lutte contre l'inflation sur l'ensemble du territoire français et dans les économies développées ;
- ④ 3° Établir une série de solutions objectives pour lutter contre la hausse des prix et assurer la transparence des hausses de prix décidées par les groupes industriels et commerciaux ;
- ⑤ 4° Présenter les différentes méthodologies pour mesurer l'inflation et dresser un panorama complet des mécanismes d'indexation des différents prix au sein de l'économie française, tant en Hexagone que dans les Outre-mer ;
- ⑥ 5° Prévoir les conséquences des principaux mécanismes d'indexation et de contrôle des prix existants et proposés politiquement.

